

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
Systèmes mobiles d'inspection					
1		Amendment No N° modif.			
47064-128639/C		004			
Client Reference No N° de référence du client		Date			
1000298639			2012-07-04		
GETS Reference No N° de référence de SEAG	•				
PW-\$\$PV-924-60610					
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME				
pv924.47064-128639					
Solicitation Closes - L'invitation prei	nd f	in	Time Zone		
at - à 02:00 PM					
on - le 2012-07-11			Eastern Daylight Saving		
OII - 16 2012-07-11			Time EDT		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine:					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur		
Caron, Anne			pv924		
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX		
(819) 956-3874 ()			(819) 956-3814		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l	l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign o	n behalf of Vendor/Firm			
(type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractère	es d'imprimerie)			
Signature	Date			

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 47064-128639/C

1000298639

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. $004 \label{eq:condition}$

File No. - N° du dossier pv92447064-128639 Buyer ID - Id de l'acheteur pv924

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Modification de l'invitation no. 4

Le modificatif a pour but d'afficher des questions reçues et les réponses à ceux-ci:

 Question: Annexe A, A.9 -- En raison de changements récents apportés à la surveillance réglementaire des types de véhicules proposés pour cette exigence, quelles répercussions cela aura-t-il sur la démonstration de l'observation par un fournisseur et sur quels règlements? Veuillez être plus précis en déterminant quels règlements doivent être observés pour donner droit à l'octroi.

Réponse: Le fournisseur doit s'assurer que le système respecte les exigences et les codes réglementaires canadiens. Alors que le règlement sur les unités d'accélération à faible énergie passe présentement sous la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et que les règlements finaux n'ont pas encore été achevés, voici la réponse de la DDP du 18 juin qui s'applique :

L'ASFC travaillera avec le CCSN et le fournisseur pour assurer le respect de toutes les exigences en matière de licence avant la livraison des nouveaux systèmes IGE. Ainsi, le fournisseur doit fournir toute l'information demandée pour l'émission d'une licence dans les délais prévus (c'est-à-dire à l'intérieur de 2 semaines - à moins qu'il n'en soit autrement au moment de la demande). S'il y a un retard pour l'obtention d'une licence en raison du processus d'examen réglementaire, le fournisseur ne pourra être tenu responsable des retards lors de la livraison causés directement par conséquent, en autant que toute l'information nécessaire a été fournie au moment approprié.

• Question: Annexe A, A58 - Veuillez préciser les exigences de cette section, y compris la configuration requise et les fonctions du lecteur mobile. En quoi consiste une " Passerelle d'instrumentation " et comment interagit-elle et communique-t-elle avec le lecteur? Quelles sont les spécifications du matériel et de l'interface de logiciel? Quel accès les utilisateurs doivent-ils avoir à la base de données? Qu'entend-on pas acquisition et suppression " automatiques " de données? Où se trouve l'utilisateur de l'ASFC par rapport au lecteur lorsqu'il utilise la " Passerelle d'instrumentation "?

Réponse: La Passerelle d'instrumentation (IGW2.0) est l'intergiciel autonome de l'ASFC qui sera utilisé pour réseauter les systèmes M-LS-NII. Le IGW2.0 reliera le système du fournisseur, il accédera à l'information pertinente de l'ASFC puis il enregistrera et communiquera l'information de façon sécuritaire avec les principaux intervenants de l'Agence.

Le IGW2.0 se trouvera physiquement sur le système M-LS-NII (idéalement en sécurité dans un bâti pour serveur) et la connexion physique sera effectuée au moyen d'un câble Ethernet. Tel que suggéré dans A58 " moyens suggérés pour l'échange de données comprennant un accès à la base de données du système au moyen de l'Interface universelle de connexion aux bases de données ou de Java Database Connectivity (JDBC) ou en copiant des fichiers de données dans un format convenu au préalable (c.-à-d., .xml) par un partage réseau. " Un moyen de partage final sera convenu après examen de DID 2 - Rapport sur l'alimentation du système et la configuration du réseau.

Le IGW2.0 sera complètement automatisé et ne fera l'objet d'aucune interaction de la part de l'utilisateur. Le IGW2.0 ne remplace pas l'interaction normale avec le système par l'utilisateur ou le concept des opérations de la lecture.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47064-128639/C

Amd. No. - N° de la modif. 004

Buyer ID - Id de l'acheteur pv924

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1000298639

pv92447064-128639

Question: Annexe A, A62 - Veuillez préciser ce que l'ASFC signifie par " gestion interne automatique "

Response: L'entreposage et la suppression automatiques d'information sur le système (notamment : renseignements sur le balayage de données et l'état du système), au besoin, pour veiller à ce que les exigences en matière d'espace ne soient pas dépassées et que la durée de conservation minimum de 30 jours soit respectée.

Question: Annexe B - Spécification obligatoire et Critères techniques cotés B-10 -L'alimentation pour le balayage des véhicules, la production du rayonnement, les systèmes de sécurité, les communications, la direction, le freinage, le déploiement/l'entreposage de la flèche, le chauffage/la climatisation et le fonctionnement des ordinateurs - provient de sources à bord indépendantes du moteur du véhicule, le balayage est possible si le moteur du véhicule est éteint. L'Agence envisage-t-elle une génératrice à bord sur chaque unité ou un câble lié à une prise d'alimentation externe sera-t-il acceptable?

Response: Génératrice à bord